



**Confédération Générale du Travail**  
**Syndicat CGT TaM et UGICT CGT TaM**  
 (Transport de l'Agglomération de Montpellier)  
 125, rue Léon trotski  
 34075 Montpellier cedex 3  
 Téléphone: 04 67 42 67 02 Site: cgttam.fr  
 Facebook: Cgt Tam Montpellier



# Mutuelle, le VRAI et le FAUX !

**Le vrai :** le contrat « confort » a été augmenté de 3 euros (le contrat de base reste inchangé)

**Le vrai :** la CGT a été obligée de valider cette augmentation au risque de voir une hausse plus conséquente être appliquée aux salariés.

**Le vrai :** les problèmes avec cette mutuelle persistent toujours et les prestations ne sont pas au niveau.

**Maintenant, le FAUX (et il est de taille):**

Contrairement à ce qu'annonce FO dans son tract du 25 janvier 2017, cette Mutuelle n'a pas été choisi uniquement par la Direction mais par la Direction et les syndicats FO et SUD.

La CGT demandait à la Direction de l'époque ainsi qu'aux autres syndicats, de laisser la main libre au Comité d'Entreprise pour le choix et la gestion de la mutuelle des salariés TaM.

Pour étayer cette proposition, une évidence s'imposait à nous : la mutuelle des taminots intéresse d'abord les premier et deuxième collèges eux-mêmes et doit donc être géré par des 1° et 2° collèges : constat ô combien simplissime ! Dès lors que ce constat était fait, pourquoi laisser le patron gérer notre santé à notre place, à moins qu'il n'y ai trouvé un quelconque intérêt monétaire. (Le pire dans cette histoire c'est que la mutuelle de la Direction est gérée..... Par la Direction, va comprendre Charles !!! Certainement le syndrome du « je sais forcément ce qui est bon pour vous »).

A l'époque, nous nous sommes battus pour faire passer cette idée, que la mutuelle des salariés doit être gérée par des salariés. Mais la Direction de l'époque, FO et SUD nous ont savonnés la planche par la signature d'un accord permettant la mise en place de la mutuelle actuelle et l'octroi des célèbres « 6 euros ». Rappelez-vous, le 03 décembre 2015, nous étions à 2 mois des élections professionnelles. Vous trouverez ci-contre les signatures de cet accord qui donnait tous les pouvoirs à la Direction.

**Accord d'entreprise sur la mutuelle du 03 décembre 2015**

A Montpellier le 3 12 2015  
 Fait en 8 exemplaires originaux, dont deux pour les formalités de publicité.

Pour la société TaM  
 Jean Luc FRIZOT

Pour les organisations syndicales représentatives :

Pour le syndicat CGT représenté par  
 Bernard GOTIS

Pour le syndicat FO représenté par  
 Laurent MURCIA 03/12/15

Pour le syndicat SUD représenté par  
 Philippe COUGGULUEGNE le 13/11/2015

Pour le syndicat UGICT-CGT représenté par  
 Christian TURIES

Annexe[s] : Contrat de couverture collective « remboursement de frais de santé »



**Morceau choisi du tract FO :**

« Désormais nous sommes liés jusqu'en 2019 à cette mutuelle et pour les élus FO, cette solution était la moins pénalisante »

**Ce désastre, il fallait y penser AVANT et réfléchir dans l'intérêt des salarié et non pas à des fins purement électorales; maintenant, les signatures doivent être assumées!**

.../...

# Les toilettes de TaM, pas toujours toiletées !

A TaM, le sujet des sanitaires est un vieux serpent de mer sur lequel il faut revenir régulièrement et si ce n'est l'endroit où l'on voudrait passer ses vacances, elles n'en restent pas moins des lieux indispensables.

Néanmoins, que ce soit en termes d'accessibilité ou en termes de propreté, l'entreprise est bien loin de nous offrir le minimum nécessaire.

Depuis toujours, la CGT est attentive à la propreté des locaux sanitaires, mais aujourd'hui, force est de constater que le compte n'y est plus.

Pour autant, pas question de jeter la pierre aux agents de nettoyage ou aux services de TaM en charge du suivi de l'entretien ....

Mais alors, d'où vient le malaise ?

Plusieurs explications et donc, plusieurs solutions :

- Avant, nous avons un poste dédié à la surveillance quotidienne des modules sanitaires ; celui-ci a été amputé de presque 70%. Actuellement, seulement 1 jour et demi par semaine dédié par l'entreprise à cette surveillance; **par opposition, 5 jours et demi sans « surveillance » !**
- Le nombre de passages : le réseau tourne pratiquement 24/24 hrs et le nettoyage se fait principalement le matin. Rajouter au moins 1 passage en cours de journée nous semble juste une évidence et une nécessité.
- Le principe de l'appel d'offre auquel est soumis le nettoyage! On le sait très bien, ce principe est pourvoyeur de précarité, de dumping social et de « sur maîtrise » des coûts. Dès lors, pourquoi ne pas internaliser le nettoyage ? Nous aurions alors la maîtrise totale de la prestation et une rapidité d'intervention sans égale....



**Quoiqu'il en soit, TaM ne peut plus se satisfaire d'offrir à son personnel le niveau de salubrité (ou d'insalubrité) qui existe aujourd'hui sur l'ensemble du réseau, y compris dans les ateliers. Les salariés de TaM sont des gens dignes de respect mais parfois, c'est l'impression contraire qu'il ressort dès que l'on pousse la porte des sanitaires...**



**Info de dernière minute, mais vos enfants vous l'ont sans doute fait remarquer:  
EN 20 ANS, C'EST LA PREMIERE FOIS  
QUE LES ENFANTS DE TaM NE PARTENT PAS AU SKI  
AVEC LE COMITE D'ENTREPRISE !!!!!!!**